

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : 6/2021

Séance du : **28 juin 2021**

Président de séance : **Marc GOUA, Maire**

Secrétaire de séance : **Ozkan ERTURK, Conseiller municipal**

NOM	PRESENT	ABSENT	Donné pouvoir à
Marc GOUA	X		
Lamine NAHAM	X		
Chantal JEOFFROY	X		
François STEINEBACH	X		
Véronique PINEAU	X		
Izzet ALBAYRAK	X		
Magali HEURTIN	X		
Amine KARIM	X		
Cendrine DEVERRE	X		
Ali AMINE	X		
Lydie JACQUET	X		
Sébastien BOUSSION	X		
Florence BERTHO	X		
Frédéric CHAMARD	X		
Sylvie COULOT	X		
Ali AMINE	X		
Gulten CIKCIKOGLU		X	Izzet ALBAYRAK
Christophe BOUJON	X		
Samira SFAIHI	X		
Ozkan ERTURK	X		
Mathilde HOUSSET WEBER	X		
Ali ESSARROKH		X	Lamine NAHAM
Cindy DELANOE		X	Elise MAURY
Salah MOUMNI	X		
Marie-Hélène PETIT	X		
Alain PANTAIS			Excusé
Elise MAURY	X		
Boris BATAIS	X		
Fatiha REDISSI	X		
Gilles ERNOULT		X	Ghislaine THEPIN
Mylène CANEVET	X		
Jean-François GARCIA		X	Boris BATAIS
Ghislaine THEPIN	X		
Claude CADOT	X		

Marc Goua : la présente séance est la première séance du Conseil municipal en salle du conseil de l'hôtel de ville pour le mandat 2020-2026.

Toutes les précautions sanitaires possibles ont été prises pour assurer la sécurité de chacun :

- mise à disposition de gel hydro-alcoolique et de masques à l'entrée de la salle
- délimitation des espaces de chaque élu par une paroi en plexiglas
- mise à disposition de produit désinfectant sur table pour les élus ayant à partager un micro
- mise à disposition de « protège-micro » individuel pour les élus ayant à partager un micro
- espacement des chaises pour le public, pour respecter la règle de distanciation physique

Il est demandé à tous de porter le masque, sauf pour les élus au moment de la prise de parole.

De plus, une retransmission en direct a lieu sur la page facebook de la Ville, assurée par l'entreprise Alive. A noter que la collectivité est en cours de s'équiper d'un système pérenne de vidéo-captation pour la salle du conseil, ce qui facilitera à l'avenir la retransmission sur le site internet et les réseaux sociaux.

Pour rappel : comme pour toute séance, le public n'est pas autorisé à formuler de commentaires – tout commentaire publié sur la page facebook de retransmission de la séance sera donc supprimé.

Les convocations et les projets de délibérations pour la séance d'aujourd'hui ont été envoyés par mail le mardi 22 juin.

Désignation d'un secrétaire de séance : Ozkan Erturk.

Déclaration de Marc Goua

« Mesdames, Messieurs, Chères, Chers collègues,

Les élections départementales et régionales qui se sont déroulées les 20 et 27 juin ont été marquées par une abstention record.

Il est bon ton de trouver des explications ou des excuses : la pandémie de Covid-19, la non réception des documents électoraux, le mauvais temps, etc.

Ce repli dramatique de la participation électorale est tendanciel depuis quelques années et cela s'amplifie.

Il y a sans doute beaucoup de raisons mais je pense personnellement, qu'à force de diaboliser les élues, élus, nos concitoyens ont perdu confiance dans leurs représentants.

De plus, l'éloignement des centres de décisions du terrain mis en place progressivement mais inexorablement depuis des décennies, sous la pression technocratique et de certains élus, a désincarné la fonction électorale.

De la démocratie électorale, nous sommes progressivement en train de passer à un rapport de force permanent de groupes de pression, les « fameux collectifs » qui très souvent défendent des intérêts individuels dans l'immédiateté.

Or, ce n'est pas l'addition des intérêts particuliers qui constituent l'intérêt collectif, lequel s'inscrit dans la durée.

Tout cela peut nous entraîner dans des aventures !

Souhaitons vivement, comme notre peuple a su le faire à de nombreuses reprises, que la vie démocratique et le débat politique reprennent leurs droits et permettent un débat d'idées, basé sur des programmes afin que nos concitoyens aient le sentiment, et plus que le sentiment, de reprendre en main leur avenir. »

19h18 : arrivée de Claude Cadot

Avant de débiter l'ordre du jour de la séance, François Steinebach présente le powerpoint joint intitulé « Rapport du délégataire 2020 » de l'association Léo Lagrange Ouest pour les activités socio-éducatives pour la partie jeunesse et Magali Heurtin présente la partie centres sociaux.

François Steinebach ajoute que la Ville envisage de proroger d'un an le contrat de DSP « activités socio-éducatives » avec l'association Léo Lagrange Ouest. Le contrat devait initialement se terminer le 31 décembre 2021. Or, la crise sanitaire a empêché de lancer à temps la procédure de définition du nouveau contrat et l'attribution du marché. La prorogation d'un an permettrait alors de respecter les délais de rigueur mais aussi de réapprécier un certain nombre de dispositifs et répondre aux nouvelles problématiques et attentes de la population.

Mylène Canevet réitère sa remarque déjà faite concernant la faible rémunération des Contrats d'Engagements Educatifs (CEE) qui ne constitue pas un véritable salaire. Concernant les TAP : quelles sont les associations qui y participent ? Quelles animations seront proposées à la garderie gratuite ? et quelle sera la place des parents et parents d'élèves ?

François Steinebach répond une nouvelle fois concernant les CEE qu'il est très fier que ces contrats existent au sein de Léo Lagrange et pense même qu'il n'y en a pas assez. Ces contrats aident les jeunes qui sont pour la plupart étudiants. C'est un tremplin pour certains qui se prédestinent aux métiers de l'animation et d'ailleurs certains jeunes issus de ce parcours ont été embauchés par la suite par LLO. Sans ce dispositif, certains jeunes seraient encore plus en difficulté. Il est important aussi de noter qu'il y a eu au sein de LLO en 2020, 74 salariés en CDI ou CDIi contre 73 en 2019, donc il n'y a pas eu de repli et ce malgré la conjoncture compliquée liée à la situation sanitaire. Quant au taux de rémunération de ces contrats CEE, la Ville de Trélazé paye au-dessus du taux moyen national. Le montant exact sera communiqué aux élus de TAE. Au-delà de l'aspect précaire de ces contrats dénoncés par Mylène Canevet, il est important de souligner que c'est surtout une aide aux étudiants et à ces jeunes qui sans ces contrats seraient encore plus en difficulté.

Véronique Pineau propose à Mylène Canevet de différer les réponses à ses questions sur les TAP qui font référence à la délibération n° 4. Mylène Canevet donne son accord.

Marc Goua informe que le procès-verbal de la séance du 28 mai sera transmis avec la convocation pour la séance de septembre 2021.

1 – Rapport du délégataire 2020 – activités socioéducatives – Fédération Léo Lagrange Ouest

Rapporteur : François Steinebach, adjoint au maire

Le Conseil municipal donne acte.

2 – Plan Jeunesse – attribution d'aides

Rapporteur : François Steinebach, adjoint au maire

Avant d'évoquer la délibération n° 2, François Steinebach laisse la parole à Salah Moumni pour la présentation du document joint intitulé « Plan Jeunesse – bilan année scolaire (septembre 2020-juin 2021) »

François Steinebach ajoute que sur le total des 49 demandes d'aides, 31 jeunes ont bénéficié d'aides et pour les 18 dossiers restants, un nouveau dispositif d'aides a été créé intitulé « aide à la transition professionnelle » piloté par le CCAS. La conjoncture actuelle fait que la ville sera amenée à aider encore plus de jeunes dans leur parcours professionnel. Autre point à retenir : plus de 75 % des jeunes poursuivent leurs études dans des cursus supérieurs.

Ali Amine tient à intervenir en tant que membre de la commission jeunesse. Au vu des demandes d'aides reçues, les besoins sont justifiés et réels. Pour rappel, l'emploi est une compétence d'Angers Loire Métropole mais la Ville de Trélazé en a fait une priorité. Les deux postes de chargées de mission emploi permettent d'accompagner les jeunes après leur cursus scolaire dans leur recherche d'emploi. 3 jeunes ont été accompagnés dernièrement dans leur cursus scolaire grâce au réseau emploi du Club Partenaires. Grâce à ce réseau d'aide, une jeune Trélazéenne va préparer à la rentrée prochaine un doctorat en neurosciences cognitives et informatiques à Strasbourg.

Marc Goua se félicite de voir l'enveloppe d'aides augmenter car cela signifie que les jeunes poursuivent leurs études. Salah Moumni ajoute que les élus ont des retours des jeunes qui les remercient pour l'aide apportée et la poursuite de leurs parcours scolaires. Aujourd'hui, les jeunes ont connaissance des dispositifs mis en place par la Ville pour leur venir en aide.

François Steinebach termine en précisant que la Commission Plan Jeunesse, composée d'élus de la Ville de Trélazé et d'un technicien municipal s'est réunie les 28 mai et 17 juin 2021. Elle a étudié 4 dossiers relevant de la thématique suivante : - « Etude et formation » : 3 acceptés, 1 refus.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3 – Convention Bilal Roger

Rapporteur : François Steinebach, adjoint au maire

François Steinebach : dans le cadre de sa politique en faveur du Sport et de la Jeunesse, la Ville de Trélazé soutient non seulement les associations sportives dans leur fonctionnement (mise à disposition de locaux, subventions) mais également les sportifs à fort potentiel et de haut niveau, permettant ainsi de dynamiser, de promouvoir notre territoire et de développer une culture de l'excellence.

Bilal Roger, jeune Trélazéen, inscrit au Trélazé Boxing Club a été identifié comme sportif de haut niveau et va intégrer le Pôle France Jeunes - CREPS de Nancy en septembre 2021. Il y poursuivra parallèlement sa scolarité en classe de Première. Depuis qu'il pratique la boxe, il montre de réelles capacités et une aisance certaine

dans cette discipline sportive. Sur le volet scolaire, le parcours de Bilal est exemplaire : élève studieux avec des résultats brillants.

A l'instar du soutien apporté entre 2018 et 2020 à Kévin Guindo, judoka trélazéen, la Ville accompagnera financièrement Bilal Roger dans son parcours scolaire et sportif.

La participation de la Ville dans le cadre du plan jeunesse, s'élève à 2 200 € et sera attribuée à ses parents, Bilal étant mineur.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4 – Education – gestion déléguée des activités socioéducatives – avenant n° 3 au contrat de délégation

Rapporteur : Véronique Pineau, adjointe au maire

Véronique Pineau : la Ville de Trélazé et l'association Léo Lagrange Ouest ont conclu un contrat de délégation de service public pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021 portant sur la gestion des activités socio-éducatives de la ville.

Parmi les activités déléguées, la gestion des activités périscolaires :

- les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE), qui comprennent les accueils périscolaires (APS), les animations interclasses (AIC) et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP),
- les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Jean-Gueguen et Hervé-Bazin (REP'R),
- les Centres de Loisirs Maternels (CLM) Maison Couleurs et Mine d'Eveil.

Comme évoqué précédemment en séance du conseil municipal, la ville de Trélazé a mené une évaluation des TAP et souhaité que cette activité puisse être réadaptée aux besoins des enfants à compter de la rentrée de septembre 2021, tant en termes de rythme que de contenu. A cette fin, la Ville, après concertation, a validé une réorganisation des rythmes scolaires avec la direction académique de l'Education Nationale.

A partir du 1^{er} septembre 2021, les TAP seront donc organisés de la manière suivante :

- ✓ En demi-journée (soit 3 heures d'activité consécutive) à raison d'un créneau TAP par semaine et par école, réparti les lundis, mardis et jeudis après-midi.
- ✓ Taux encadrement appliqué : un·e encadrant·e pour 12 enfants de moyenne et grande section et un·e encadrant·e pour 14 enfants d'élémentaire.
- ✓ Une sortie par période pour chaque groupe d'enfants.
- ✓ Des temps de concertation et de préparation supplémentaires pour les encadrant·e·s

En outre, dans le cadre de l'organisation du temps scolaire, les horaires de fin de classe sont modifiés de 16h30 à 16h deux fois par semaine (hors jour de TAP et vendredi). Le temps de 16h à 16h30 deviendra alors périscolaire et sera encadré par les équipes de Léo Lagrange Ouest. Ce temps, non déclaré auprès du SDJES (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), aura un taux d'encadrement de 1 pour 30.

Les impacts financiers estimés de ces modifications ont fait l'objet d'une présentation, de discussions et d'une validation lors de la rencontre de la commission des finances en date du 21 juin 2021 et seront intégrés au montant global de la participation financière annuelle de la Ville de Trélazé.

Pour répondre à Mylène Canevet sur la notion de parentalité par rapport aux TAP, 11 groupes supplémentaires seront ajoutés à ceux actuellement en place, avec 26 groupes par jour au lieu de 66 actuellement ce qui va permettre une meilleure organisation des animateurs. Une réunion en visioconférence a eu lieu avec les parents d'élèves pour leur expliquer le nouveau fonctionnement et leur proposer un temps d'évaluation en janvier prochain. Les parents recevront une plaquette qui est en cours d'élaboration leur expliquant les nouveaux TAP. Il faut espérer que la crise sanitaire sera terminée pour permettre un brassage des enfants et les accueillir de façon maximale. Le but étant qu'ils puissent s'inscrire dans des parcours à compter de septembre. Les parents seront conviés fin août/début septembre sur les sites périscolaires pour que les directeurs puissent leur présenter ces nouveaux fonctionnements. Les parents seront également invités à s'inscrire pour accompagner les enfants lors de sorties extérieures. Plusieurs associations (liste non exhaustive) participent aux TAP par exemple, la Perche Trélazéenne, les associations sportives, le club d'échecs. Véronique Pineau pense que l'année scolaire à venir sera intéressante avec ces nouveaux TAP.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

5 – Budget principal – décision modificative n° 4 – exercice 2021

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

Lamine Naham : au vu des prévisions de réalisation budgétaire mises à jour, il convient de procéder à des ajustements de crédits sur certains chapitres comptables.

Ainsi, suite à des échanges budgétaires avec les services et élus concernés, il convient d'ajuster les crédits sur des lignes utilisées par les Services techniques (comptes 615221, 60633, 61521, 61558, 6156 et 60632) et par le Service logistique (comptes 6283 et 6156).

Il faut de plus augmenter de 7 000 € les crédits du compte 6718 afin de payer une pénalité de retard sur des charges sociales IRCANTEC et pour procéder à l'écriture comptable concernant l'avance effectuée pour le compte de l'entreprise DAVID (cf. délibération n°8).

Les crédits des comptes 6748 et 673 sont « inversés », afin de créditer le bon compte pour procéder à des annulations d'amendes.

La ligne de participation de la Ville au fonctionnement de l'Ecole de Musique Henri Dutilleux est diminuée de 10 675 € (compte 65737), à la fois pour tenir compte du montant réel sollicité par l'école de musique pour son fonctionnement en 2021 et pour utiliser les crédits « retirés » pour le financement du projet « Orchestre à l'Ecole » – répartis comme suit : 7 000 € pour le remboursement des intervenants (cf. délibération n°9) et 3 675 € pour l'achat de petit matériel. Pour l'acquisition des instruments de musique, il est ajouté 17 000 € de dépenses en investissement.

Enfin, dans le cadre d'une création de poste de coordination sur la Cité Educative, il est ajouté 11 600 € sur le chapitre 012 (64111).

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

6 – Renouvellement ligne de Trésorerie

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

Lamine Naham : la ligne de trésorerie correspond à un crédit ouvert, à court terme (un an), accordé par une banque. La durée, le plafond et les modalités de remboursement sont négociés préalablement. Cette ligne de trésorerie donne à l'emprunteur un droit

de tirage (d'utilisation) des fonds prêtés selon ses besoins. Le plus souvent, c'est pour lui permettre d'affronter un manque de liquidités résultant du décalage entre ses décaissements actuels, et ses encaissements futurs.

La ligne de trésorerie actuelle de la Ville arrive à échéance le 20 août 2021.

Ci-dessous, l'analyse des offres suite à la demande de mise en concurrence :

Banque	CREDIT MUTUEL	CREDIT AGRICOLE	LA BANQUE POSTALE	LA BANQUE POPULAIRE
Montant	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	Sans réponse
Durée	12 mois	12 mois	12 mois	
Taux	Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge de 0,60 % (le taux d'intérêt plancher est de 0,60%)	Euribor 3 mois moyenné Mai 2021 (-0,540%) + marge de 0,20 % l'an (le taux d'intérêt plancher est de 0,20%)	0.24% l'an	
Frais dossier	1 200 €	néant	néant	
Commission d'engagement	néant	0,10 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie) soit 1 000 €	1 000 €, soit 0,10% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat	
Commission de non utilisation	néant	néant	0,15% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant	
Remboursement de la ligne	Selon vos disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois	Selon vos disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois	Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale	
Règlement intérêt	Trimestriellement et à terme échu. Le calcul des intérêts est réalisé sur 360 jours par an	Trimestriellement et à terme échu par le principe de débit d'office	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation	

Marc Goua précise que la Ville n'a pas utilisé la ligne de trésorerie en 2021, ni en 2019 et 2020. Elle est ouverte en cas de besoin en attente de versement des subventions notamment Européennes qui tardent à être versées.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

7 – Garantie d'emprunt de la Ville de Trélazé – financement à un prêt pour l'acquisition du Centre de soins de suite et de réadaptation St Claude

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

Lamine Naham : une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur le même emprunt est fixée à 50% ; un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités. Cette disposition limitant le montant maximum de la garantie accordée n'est pas applicable aux organismes d'intérêts généraux.

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan de la collectivité.

Demande d'Harmonie Habitat pour l'acquisition du centre de Soins de Suite et de réadaptation Saint Claude :

- Mont total du prêt : 7 999 254 €
- Proposition d'un cautionnement par la commune de Trélazé à hauteur de 25 %, soit 1 999 814 €

Marc Goua ajoute qu'il n'y a pas assez d'établissement de ce type au sein de la Communauté urbaine car la demande des usagers est très forte.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

8 – Régularisation de l'avance Etablissement David liquidation judiciaire

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

Lamine Naham : dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire communal, la Trésorerie demande de régulariser l'écriture comptable de l'avance versée à l'entreprise David en 2016.

Cette entreprise était titulaire du lot n°11 – Menuiseries extérieures aluminium et serrurerie dans le cadre du marché Restructuration et extension de l'école de la Maraîchère.

Le paiement d'une avance a été effectué en octobre 2016 pour un montant de 4 378.54 €. L'avance est le versement d'une partie du montant d'un marché public au titulaire de ce marché avant tout commencement d'exécution de ses prestations. Elle constitue, à la différence de l'acompte, une dérogation à la règle du « service fait ».

Or, par jugement du 30 novembre 2016, le tribunal de commerce a prononcé la liquidation judiciaire de l'établissement.

De ce fait, il doit être procédé à la régularisation de cette écriture avec l'émission d'un titre au compte 238 et un mandat au compte 6718 pour le montant de l'avance soit 4 378.54 €.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

9 – Convention cadre de mise à disposition d'enseignants artistiques en milieu scolaire

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

Lamine Naham : il convient de passer une convention avec le Syndicat intercommunal de l'école de musique Henri Dutilleux pour le remboursement des frais de mise à disposition des enseignants dans le cadre de l'orchestre à l'école, dispositif dont la mise en œuvre est prévue à la rentrée 2021 à l'école Paul Fort.

Les charges de personnel sont à la charge du Syndicat intercommunal de l'école de musique qui a la chaque fin de mois refactura à la Mairie de Trélazé le coût des interventions de ses enseignants auprès des élèves de CM1 de l'école Paul Fort.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

10 – Personnel – mise à jour du tableau des effectifs – suppression et création de postes

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

Lamine Naham : suite à la CAP de mars sur les avancements de grades, des postes ont été créés pour les agents promus.

Il a été oublié la création d'un poste dans ce cadre, celui d'un agent administratif promu au grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Lamine Naham précise que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, une délibération sera prise supprimant les anciens postes des agents promus sur leurs nouveaux grades.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

11 – Budget principal – exercice 2021 – subvention d'équipement et autorisation de signature d'une convention – association Sporting Trélazé

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

Lamine Naham : depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Trélazé soutient les clubs et leurs licenciés à travers notamment :

- des subventions annuelles de fonctionnement,
- la mise à disposition de ses équipements pour permettre l'exercice de leur activité.

En parallèle, la Ville de Trélazé accompagne régulièrement les associations sportives sur projet spécifique à travers des subventions exceptionnelles de fonctionnement ou d'investissement.

En l'espèce, et au regard de la demande de subvention émise par le Sporting Trélazé le 10 juin 2021, la Ville souhaite accompagner cette association dans son développement fonctionnel et sportif, pour lui permettre non seulement de placer ses compétiteurs de niveaux départemental et régional dans des conditions optimales de pratique, mais également d'offrir aux jeunes Trélazéens du quartier prioritaire des opportunités sportives et de loisirs.

A ce titre, il est proposé de lui accorder une subvention d'équipement de 15 000 € ; l'achat du véhicule étant estimé à un peu plus de 30 000 €.

Marc Goua précise que cette subvention s'inscrit dans le cadre de la plateforme jeunesse avec également le financement de créations de postes au sein du quartier du Grand Bellevue. Un financement supplémentaire de 30 000 € non prévu, vient s'ajouter à cette plateforme et Marc Goua tient à remercier Carole Grelier qui a fait le nécessaire pour obtenir cette subvention. La Ville renforce ses services et aide son tissu associatif.

Déclaration de Boris Battais

« Nous avons bien lu la convention et la note de synthèse au sujet de cette délibération.

Comme vous, nous sommes bien entendu favorables à ce que la Ville soutienne les clubs, ses licenciés et au-delà les associations de notre territoire qui sont des maillons essentiels pour la vie sociale sur la commune.

C'est pourquoi nous nous interrogeons sur la portée de cette délibération.

Très clairement et nous le disons d'emblée, nous comprenons que l'association en question ait besoin de moyens pour assurer les déplacements de ses joueurs et au-delà, pour mener ses actions en direction des jeunes. Aucun problème sur ce point.

Mais cette question des transports (et de leur coût !) est une question qui est réalité posée à l'ensemble des associations et notamment aux clubs sportifs qui ont des équipes évoluant au niveau régional.

Conformément à ce que nous avons pu dire par le passé et à ce que nous avons porté dans nos programmes électoraux, nous pensons que, dans le domaine, il convient de travailler à la mise en place d'une stratégie de mutualisation des moyens en faveur l'ensemble des associations Trélazéennes plutôt que de mettre en œuvre une stratégie « au coup par coup » (association par association). Dans le domaine du sport, cela rejoint, je le répète, les propositions que nous faisons dans notre programme autour de la mise en place d'une OMS (comme structure permettant d'organiser cette mutualisation des moyens).

En clair, et comme d'autres communes l'ont fait, nous serions prêts à vous soutenir dans une démarche qui permettrait à la Ville de s'équiper de véhicules qu'elle pourrait mettre à disposition de l'ensemble des associations. Cela peut passer par un plan d'investissements sur plusieurs années et bien entendu, il conviendrait de réfléchir aux priorités et aux modalités de cette mise à disposition avec les principaux concernés, à savoir les associations elles-mêmes. En tout cas, nous sommes tout à fait disposés à travailler avec vous sur cette question afin d'avancer dans l'intérêt des Trélazéens.

Nous craignons en effet que la démarche que vous proposez aujourd'hui (c'est-à-dire de subventionner l'achat d'un véhicule par une association) conduise légitimement d'autres associations à demander la même chose, ce qui pourrait conduire à multiplier les coûts pour tous (la ville et les associations !) au lieu de mutualiser les moyens ce qui, à nos yeux, pourrait être profitable à tous.

Vous l'aurez compris, nous sommes contre cette stratégie au coup par coup. Nous voterons donc contre cette délibération. »

Marc Goua répond que la plupart des clubs de football du Département ont obtenu des subventions leur permettant d'acheter des véhicules 9 places et il regrette que les clubs Trélazéens n'aient pas sollicité ces subventions. Il y a en ce moment, des aides de l'Etat très importantes pour les clubs sportifs et une information en direction des clubs a été faite pour les en informer et les aider si besoin, dans le montage de leurs dossiers, mais hélas, aucun club n'a sollicité une aide.

Quant à la demande de création d'une flotte de véhicules en direction des associations, les élus de la majorité ne sont pas contre, il faut étudier l'idée. Ceci étant la Ville accorde déjà des subventions très importantes au milieu associatif et elle ne peut donc faire plus.

Boris Battais est conscient de la réalité des choses et l'intérêt de créer une structure inter-sportive permettrait de recenser toutes les demandes et besoins des clubs et de trouver ainsi la meilleure solution dans l'intérêt de tous. Boris Battais réitère sa proposition de réfléchir ensemble aux besoins de l'ensemble des associations, et particulièrement celles qui ont un besoin de véhicule et faire ainsi un état de lieux financier. Marc Goua est d'accord sur la proposition de travail en commun avec les élus de la minorité mais il compte sur le soutien de ces derniers pour motiver les associations et « qu'elles se retroussent les manches ». Boris Battais donne son accord.

François Steinebach confirme les propos de Marc Goua concernant les aides de l'Etat, aucun club sportif n'en a fait la demande. Par ailleurs, dans les critères d'attribution des subventions aux associations sportives, il y a des critères spécifiques pour les équipes évoluant en régional avec une différenciation en fonction du sport pratiqué car

les coûts de déplacement ne sont pas les mêmes, selon le nombre de sportifs concernés.

Concernant l'OMS, il ne faut pas « s'enflammer » et il vaut mieux attendre les élections prévues au sein du Comité Olympique National car les choses risquent de bouger. François Steinebach pense qu'il faut dépoussiérer beaucoup de choses dans le sport amateur Français.

Quant à la proposition de flotte de véhicules, François Steinebach ne veut pas être en charge de l'attribution des véhicules le week-end car cela va être un vrai casse-tête.

Pour rappel, la politique sportive mise en place par la majorité municipale consistait dans un premier temps à la remise en état de tous les équipements, c'est chose faite aujourd'hui, reste le Petit-Bois. Dans un deuxième temps, donner les moyens aux clubs de mettre en place une politique financière, sportive. L'enveloppe globale des subventions attribuées aux clubs sportifs est passée de 84 000 € à 190 000 €. Le nombre de licenciés est passé de 2 400 à 4 300. Et enfin dans un troisième temps, d'aider les clubs à se structurer.

La Ville est prête à aider les clubs mais il faut que ces derniers aient des projets et des ambitions et c'est le cas progressivement au sein de plusieurs clubs (basket, gym, football, judo, etc.). La Ville accompagne les clubs mais ne souhaite pas faire à leur place. Les clubs doivent se structurer aussi de « manière commerciale » pour attirer les licenciés.

Pour clore sur le sujet des transports et les réservations de véhicules le week-end, Boris Battais ajoute que le travail doit se faire avec les associations et non géré par la Ville uniquement. Il pense que les dirigeants de clubs sont suffisamment intelligents pour comprendre qu'il y a la possibilité de réfléchir collectivement dans l'intérêt de tous, en dégagant des modalités, des priorités, un turn-over, et il n'a pas d'inquiétude à ce sujet.

François Steinebach partage l'avis de Boris Battais et ajoute que certains clubs préfèrent louer des véhicules que d'en être propriétaires. Boris Battais pense que le sujet mérite une réflexion globale, avec l'ensemble du milieu associatif, pas seulement les associations sportives.

Mylène Canevet partage cette idée de véhicules partagés par les associations et rappelle qu'un véhicule avait été mis à disposition des associations il y a quelques années. Marc Goua se souvient surtout que ce véhicule revenait cabossé chaque semaine.

Salah Moumni déplore que les élus de la minorité ne se positionnent pas clairement en soutien à l'association Sporting Trélazé qui est amenée à gérer un public pas facile, issu majoritairement du quartier politique de la ville. Pour rappel, le Sporting Trélazé n'a pas la même structure que certains autres clubs Trélazéens. La demande du club aujourd'hui est légitime et le club se structure au fil des années et monte des dossiers pour obtenir des subventions de l'Etat. Certes, il est intéressant de mutualiser des véhicules mais il y a aussi des inconvénients. A qui l'on attribuera les dégradations qui seront observées sur les véhicules ? Salah Moumni se dit ouvert à la mutualisation mais pas seulement du matériel, mais aussi des équipements de la Ville.

Boris Battais précise que la position des élus de la minorité n'est pas de ne pas répondre à un besoin mais il s'agit de savoir comment l'on y répond. Si le Sporting a besoin d'un véhicule pour son fonctionnement, il n'y a pas de souci sur le fond. Il faut amener la réflexion au-delà de l'intérêt particulier d'une seule association. Comme l'a

dit Marc Goua, « l'intérêt général ou collectif n'est pas la somme des intérêts particuliers » et c'est tout à fait le sujet de cette délibération.

Sébastien BouSSION partage l'avis de Salah Moumni et trouve qu'il y a une incohérence entre les propos plutôt positifs des élus de la minorité dans la déclaration de Boris Battais et un vote contre. Une abstention positive serait plus cohérente.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 voix contre (Boris Battais, Gilles Ernoul, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

Lamine Naham prend part au vote en son nom, mais ne prend pas part au vote pour Ali Essarrokh dont il a le pouvoir.

12 – Finances – sujétions particulières – utilisation des Anciennes écuries par la Ville de Trélazé – du 1er janvier au 30 mai 2021

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

Lamine Naham : la convention-cadre de partenariat signée entre la Ville de Trélazé et l'Arena Loire Trélazé après décision du conseil municipal du 20 octobre 2014 stipule que l'Arena Loire Trélazé met à disposition ses locaux au profit de la Ville en vue d'une utilisation récurrente pour diverses actions.

La Ville de Trélazé s'engage alors à verser à l'Arena Loire Trélazé une contrepartie financière correspondant à la durée et aux conditions d'occupation de ses locaux par des écoles, clubs sportifs, associations de Trélazé et par la Ville elle-même.

Cette contrepartie financière est calculée en fonction des tarifs d'utilisation spécifiques des locaux d'Arena Loire Trélazé conformément aux dispositions définies par le conseil d'administration. La « grille tarifaire » qui s'applique à ce jour est celle votée par le conseil d'administration d'Arena Loire Trélazé en date du 15 mars 2019.

Les sujétions présentées dans les délibérations n°12 et 13 correspondent à l'utilisation des locaux et services de l'Arena Loire Trélazé par la Ville depuis le 1^{er} janvier 2021.

Déclaration de Boris Battais

« C'est une délibération habituelle sur laquelle nous ne manquons pas d'échanger tous les ans.

Cela fait donc des années que nous vous interrogeons sur les tarifs et que nous vous faisons part de notre souhait de les voir être ajustés afin qu'ils correspondent à la réalité du coût du fonctionnement (pour les manifestations organisées par la Ville comme les expositions).

Or, les éléments budgétaires qui nous ont été transmis (au CA du SPIC) révèlent que les Anciennes Ecuries ont dégagé un bénéfice d'environ 85 000 euros (environ 150 000 euros de recettes contre environ 66 000 euros de dépenses), ce qui nous conduit à considérer les tarifs pratiqués comme trop élevés.

Nous voterons donc contre. »

Lamine Naham répond que les tarifs seront réajustés si besoin, comme déjà évoqué lors des réunions du conseil municipal précédentes. Marc Goua ajoute que l'écart est important car il y a des rattrapages et tous les frais ne sont pas inclus. Une étude concernant les frais de fonctionnement de tous les équipements municipaux va être

confiée à la contrôleuse gestion. L'objectif est de mettre en place une comptabilité analytique intégrant tous les coûts de chaque équipement municipal et les élus de la majorité pourront ainsi répondre aux interrogations de la minorité municipale sur le sujet.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 voix contre (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

13 – Finances – sujétions particulières – utilisation d’Arena Loire Trélazé par la Ville de Trélazé – activités scolaires et clubs sportifs du 1er janvier au 15 juin 2021

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

La délibération mise aux voix est adoptée à l’unanimité.

14 – Participation de la Ville de Trélazé au financement du Festival de Trélazé 2021

Rapporteur : Lamine Naham, adjoint au maire

Lamine Naham : la ville de Trélazé a confié la mise en œuvre du Festival de Trélazé à la régie Arena Loire Trélazé.

Chaque année, elle impose donc à l’Arena Loire Trélazé l’organisation de cette manifestation ainsi que sa gratuité et verse, en contrepartie, une subvention votée par le conseil municipal, comme le permet l’article L.2224-2 du CGCT.

Cette année, malgré la pandémie de COVID 19, le Festival peut avoir lieu, mais dans des conditions sanitaires qui ont nécessité une modification profonde de son organisation.

Au vu de ces fortes contraintes et de leur impact financier, qui s’ajoutent à ceux de la gratuité des spectacles imposée par la Ville, il est proposé que la Ville de Trélazé verse une subvention de 650 000 € pour l’édition 2021 du Festival de Trélazé au SPIC Arena Loire Trélazé.

Le versement de cette subvention pourra être effectué en plusieurs fois, en fonction des besoins de trésorerie de l’Arena Loire Trélazé.

Marc Goua informe que le SPIC Arena Loire va percevoir une indemnisation de l’Etat (montant inconnu à ce jour) suite à l’arrêt de l’activité commerciale liée à la crise sanitaire.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 voix contre (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

15 – Voirie – impasse Gustave Eiffel – parcelle AZ n° 109 – classement dans le domaine public communal

Rapporteur : Izzet Albayrak, adjoint au maire

Izzet Albayrak : par acte du 5 octobre 2018 Angers Loire Habitat a rétrocédé à la Ville, après achèvement de l’opération d’habitat « Ardésia », rue Ferdinand Vest, l’impasse Gustave Eiffel (parcelle AZ 109) et ses venelles (parcelles AZ 107 et 108).

Afin de pouvoir incorporer son métrage dans le recensement de la longueur de voirie communale dans le cadre de la préparation de la Dotation Globale de Fonctionnement,

il est nécessaire que le Conseil se prononce sur le classement dans le domaine public communal de ladite impasse, d'une longueur de 140 ml (parcelle AZ 109).

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

16 – Urbanisme – quartier de la Quantinière – projet d'acquisition à la société Les Vergers du Grand Clos

Rapporteur : Izzet Albayrak, adjoint au maire

Izzet Albayrak : la société Les Vergers du Grand Clos est propriétaire des parcelles AN 388 et AN 1368 situées à proximité du quartier de la Quantinière. Une partie de ces parcelles est située en pied des bassins qui lui servent dans le cadre de son activité arboricole.

Les aménagements du quartier de la Quantinière ont complexifié l'accès à cette bande de terrain nécessaire à l'entretien du pied de bassin.

Suite à une demande des riverains, la collectivité a proposé d'acquérir une partie de ces parcelles pour pouvoir assurer la desserte et l'entretien des espaces à proximité immédiate du Quartier de la Quantinière et faciliter l'accès des parcelles publiques et l'entretien du fossé à la charge de la commune.

Il est proposé d'acquérir les parcelles AN 2008 (issue de la parcelle AN 338) et AN 2009 (issue de la parcelle AN 1368) d'une superficie totale de 900 m² au prix de 0,35 €/m².

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

17 – Site Bioteau – implantation d'un relais de radiotéléphonie – convention d'occupation du domaine privé communal avec la société Free mobile

Rapporteur : Izzet Albayrak, adjoint au maire

Izzet Albayrak : Free Mobile travaille actuellement au développement de son réseau sur la commune de Trélazé et notamment pour couvrir les zones moins desservies à proximité du bourg et du Quartier de la Quantinière. Une installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques est nécessaire pour réaliser cet objectif.

Une étude a été menée en lien avec les services techniques de la collectivité pour trouver l'emplacement adéquat destiné à accueillir cette installation technique. Le site de Bioteau, sur lequel sont déjà implantés des opérateurs, a été choisi et il a été convenu que ces éléments seraient installés sur un pylône d'éclairage du terrain d'honneur.

La société Free Mobile a donc proposé la location d'un emplacement situé sur le site Bioteau, rue des Toises, parcelle cadastrée AW n°247 destinée à accueillir des installations de télécommunication composées des équipements techniques nécessaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'approbation de la convention d'occupation privative pour mise à disposition d'une emprise d'environ 40 m² de la parcelle AW 247. Cette convention sera conclue pour une durée de 12 ans pour un loyer annuel de cinq mille euros. Il sera révisé aux conditions générales du bail.

Déclaration de Claude Cadot

« L'an dernier, nous avons interrogé sur notre position sur la 5G et la possibilité d'un débat ouvert avec la population à ce sujet. Vous vous étiez offusqués d'apprendre par la presse son déploiement dans notre commune mais depuis, aucune prise de position

officielle, ni de concertation publique. Aujourd'hui, vous nous demandez d'approuver un permis de construire pour une antenne Free, après celle installée par Orange à proximité. Nous ne voterons donc pas cette délibération car nous ne pouvons pas accepter la multiplication des antennes par quatre opérateurs. Nous continuons à défendre l'idée d'un service public unique qui aurait un moindre coût et une obligation de couverture de tout le territoire. Parce que la 5G est une aberration au plan écologique, construction d'antennes en plus grand nombre du fait d'une portée réduite des ondes, changement de téléphone (28 millions en France), développement de services gadgets et une surconsommation énergétique avec un effet rebond lié à la création de nouveaux besoins. Avec la 5G, nous sommes très loin des mesures de sobriété dans lesquelles il est indispensable de s'engager du fait du dérèglement climatique. Nous vous demandons de nous faire connaître quel est le plan de déploiement d'antennes prévu sur le territoire Trélazéen, car il nous semble en effet indispensable que nos concitoyens puissent en avoir une lecture d'ensemble de manière transparente et non au coup par coup. »

Marc Goua rappelle que la collectivité n'a pas le droit légalement de s'opposer à l'implantation des antennes sur la commune. Elle a seulement le droit de choisir le lieu d'implantation. Tous les documents concernant cette installation ont été transmis à l'ensemble des élus. C'est une décision d'Etat et la commune n'a pas à s'y opposer. Les demandes d'installation se font au coup par coup selon les demandes des différents opérateurs et les élus seront informés de ces nouvelles demandes au fur et à mesure de leur arrivée.

Izzet Albayrak précise que techniquement, les pylônes déjà installés ne peuvent recevoir les antennes des opérateurs concurrents.

Claude Cadot précise que le maire de la Ménitrie a refusé le permis de construire d'une antenne. Marc Goua répond que la mairie de la Ménitrie perdra devant le tribunal administratif. Toutes les villes qui se sont opposées à l'installation des antennes ont perdu.

Izzet Albayrak ajoute que le maire peut s'y opposer s'il y a danger pour la population (proche d'une école) ou bien si l'antenne se situe proche d'un monument historique. Les opérateurs peuvent même s'implanter chez des particuliers, sans que le maire ne puisse intervenir.

Marc Goua précise que les gens sont contre l'implantation des antennes mais tout le monde utilise un téléphone portable aujourd'hui.

La délibération mise aux voix est adoptée avec 7 voix contre (Boris Battais, Gilles Ernoult, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi).

18 – Urbanisme – terrains à St Lézin – vente lot 1 à M. Gondet et Mme Jacquet **Rapporteur : Marc Goua, maire**

Lydie Jacquet quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Marc Goua : la Ville est propriétaire, depuis le 22 novembre 2005 suite à une acquisition auprès de la SAS Ardoisières d'Angers, de la parcelle cadastrée section AH 614 (d'une superficie de 18 544m²) située entre la rue des Valérianes et la rue Elisée Reclus. Celle-ci constitue aujourd'hui un dépôt de divers matériaux.

La collectivité a procédé au bornage et à l'arpentage de l'emprise de cette parcelle, pour partie située en zone Uc, et a déposé une déclaration préalable de division portant

sur une surface de 1 437m² afin de créer quatre lots. Le lot 1, cadastré AH 659, a une superficie de 331m² ; le lot 2, cadastré AH 660, a une superficie de 357m² ; et le lot 4, cadastré AH 662, a une superficie de 376m².

Un tirage au sort a été effectué (conformément à la délibération n°23 du Conseil municipal de Trélazé en date du 29/03/2021) pour désigner les lauréats. Celui-ci a été effectué le 21/04/2021 par voie d'huissier. Les personnes inscrites pour le tirage au sort étaient celles qui avaient confirmé leur accord sur le prix de vente proposé par la collectivité.

Ce tirage au sort a désigné quatre lauréats (et 4 suppléants en cas de défection de lauréats) ; chacun d'entre eux avait exprimé un intérêt pour un lot en particulier. Il a donc été convenu, dans la mesure où les préférences de chacun n'entraient pas en contradiction avec celles des autres, de procéder à une répartition libre des lots.

Monsieur Gondet Erwan et Madame Jacquet Coralie, désignée lauréate par tirage au sort, ont, par mail en date du 06 avril 2021, émis une préférence pour le lot 1, cadastré AH 659.

Monsieur Atmani Rachid, désigné lauréat par tirage au sort, a, par mail en date du 31 mars 2021, émis une préférence pour le lot 2, cadastré AH 660.

Monsieur et Madame Lakssibi Mssassi Hachim et Fouzya, désignés lauréats par tirage au sort, ont, par mail en date du 31 mars 2021, émis une préférence pour le lot 4, cadastré AH 662.

A noter que le lot 3, dont le lauréat a finalement abandonné le projet, est en cours d'attribution à partir de la liste des 4 suppléants tirés au sort par voie d'huissier.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la mise en vente des lots 1, 2 et 4 au prix de 300 € HT/m².

Mylène Canevet souhaite intervenir globalement sur les délibérations 18, 19 et 20. Elle estime que le prix des terrains est élevé et donc pas accessible à tous. Il n'y aura donc pas de mixité sociale.

Marc Goua répond que la mixité sociale ne signifie pas regrouper « les pauvres » au même endroit mais au contraire que les gens les plus aisés se mélangent aux classes moyennes et aux plus pauvres. Il faut mixer l'ensemble de la population. Par ailleurs, des terrains se vendent au prix de 450 € HT/m² au Plessis-Grammoire. Pour rappel, Trélazé possède aujourd'hui 39.6 % de logements sociaux et la loi 3D qui va passer va interdire la construction de logements sociaux pour les communes ayant plus de 40 % de logements sociaux. Il serait souhaitable que des investisseurs nouveaux arrivent et que d'autres communes acceptent du logement social.

Marc Goua rappelle que dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Grand Bellevue, les élus de la majorité municipale ont fait venir des investisseurs privés pour justement mixer la population, mais ça n'a pas marché et ça ne marche nulle part ailleurs hélas. Marc Goua se bat à la Communauté urbaine pour que toutes les communes membres construisent leur part de logements sociaux et que ces derniers ne soient pas concentrés que sur Trélazé uniquement. La Ville projette une nouvelle opération avec Besnier Aménagement et Maine & Loire Habitat, de rachat de terrains qui étaient destinés à de l'habitat social à la Quantinière pour ainsi diminuer le pourcentage de logements sociaux total qui est de 27.2 logements à l'hectare dans le quartier de la Quantinière alors que la loi autorise d'en faire 45 à l'hectare dans la 1^{ère} couronne.

Véronique Pineau ajoute que ce sont probablement des familles qui vont s'installer sur ces terrains et la mixité se fera aussi dans les écoles, les associations sportives.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

19 – Urbanisme – terrains à St Lézin – vente lot 2 à M. Atmani

Rapporteur : Marc Goua, maire

Lydie Jacquet quitte la séance et ne prend pas part au vote.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

20 – Urbanisme – terrains à St Lézin – vente lot 4 à M. et Mme Lakssibi Mssassi

Rapporteur : Marc Goua, maire

Lydie Jacquet quitte la séance et ne prend pas part au vote.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

21 - Urbanisme – Levée Napoléon – convention de remise d'ouvrage

Rapporteur : Cendrine Deverre, adjointe au maire

Lydie Jacquet réintègre la séance.

Cendrine Deverre : Angers Loire Métropole a entrepris des travaux de mise en transparence de la levée Napoléon. Ce projet s'est réalisé avec un objectif de respecter la loi sur l'eau suite et lié au non classement de la levée Napoléon comme une digue.

Quatre ouvrages traversent la levée Napoléon et étaient concernés par ces travaux. L'objectif était de débroussailler les contours des ouvrages et de rendre les ouvrages transparents en enlevant tous les obstacles aux écoulements à l'intérieur de ceux-ci.

La signature de cette convention opère la remise des ouvrages, que représentent les deux rambardes situées sur l'ouvrage 1, à la Commune qui en devient responsable. De plus, elle valide les autres travaux réalisés sur les autres ouvrages.

Pour les ouvrages 2 à 4, ALM réalise l'entretien nécessaire comprenant le fait d'éviter que les arbres ne se développent sur l'ouvrage et sa proximité (4m autour). Angers Loire Métropole réalisera également l'entretien des rambardes liées à l'ouvrage 2.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

- Note d'information sur le suivi des marchés publics

La prochaine séance du conseil municipal aura normalement lieu le lundi 20 septembre 2021, sauf décision urgente à prendre pendant l'été.

La séance est levée à VINGT HEURES ET CINQUANTE HUIT MINUTES.

Le secrétaire de séance

Ozkan ERTURK.





Conseil Municipal du Lundi, 28 juin 2021

Rapport du délégataire 2020





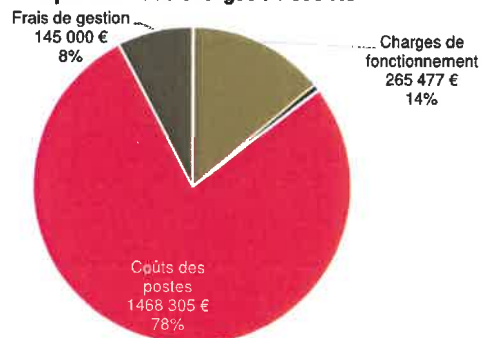
Bilan financier et RH 2020

DSP de Trélazé / Léo
Lagrange Ouest
Activités socioéducatives

Bilan financier 2020

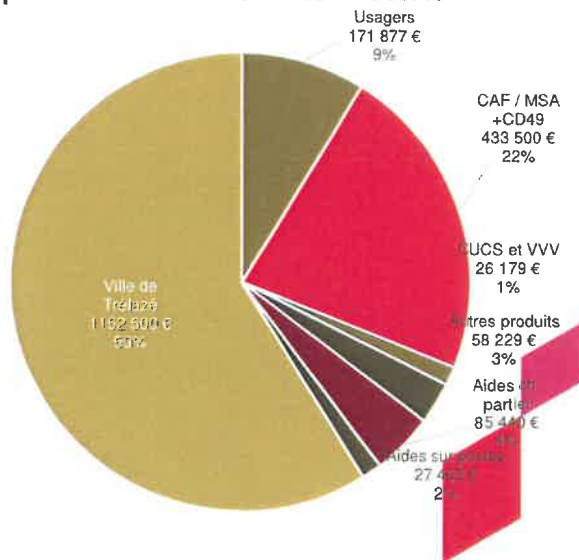
Charges	TOTAL Réel 2020
Charges de fonctionnement	277 139
Coûts des postes directs	1 468 305
Total des charges d'activités	1 745 444
Frais de gestion Léo Lagrange Ouest	145 000
TOTAL DES CHARGES	1 890 444

Répartition des charges : 1 890 K€



Produits	TOTAL Réel 2020
Usagers	171 877
Prestations CAF et MSA et CD49	433 500
Financements Quartiers Politique de la Ville et REAAP	42 595
Autres financements	41 813
Aide Etat chômage partiel	85 440
Aides sur postes	27 462
Sous-total des Autres Financements	802 687
	0
Ville de Trélazé	1 152 500
	0
	0
TOTAL DES PRODUITS	1 955 187
Résultat avant reversement	64 743
Résultat après reversement	43

Répartition des financements : 1 955K€



Reversement de résultat



Contrat de DSP 2017/2021 - article 3.3 du chapitre 7

Revu pour 2020 par l'AVENANT N°1 COVID :

Article 2 : clôturer les comptes annuels du 01 janvier au 31 décembre 2021

Article 5 : suspension de l'article 3,3 du chapitre 7 de la DSP

Ainsi la Ville de Trélazé pour 2020 :

- A déduit 40 000€ de son dernier versement mensuel,
- Va percevoir un reversement exceptionnel en 2021 du fait de la signature de l'avenant COVID d'un montant de 64 743€ correspondant au résultat de l'année 2020.

Au total la part Ville de l'année 2020 aura diminuée de 104 743 €.





Postes : 42.45 ETP (avec valorisation des CEE à 2,2h/jour)

163 salariés dont :

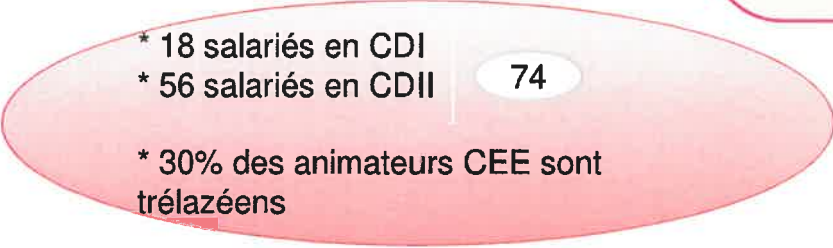
- 74* en CDI ou CDII
- 7 en emplois aidés
- 27 en CDD
- 55 en CEE

Pour rappel en 2019 :

Postes : 43,55 ETP.


185 salariés dont :

- 73 en CDI ou CDII
- 9 en emplois aidés
- 42 en CDD
- 61 en CEE

- 
- * 18 salariés en CDI
 - * 56 salariés en CDII

74

* 30% des animateurs CEE sont trélazéens



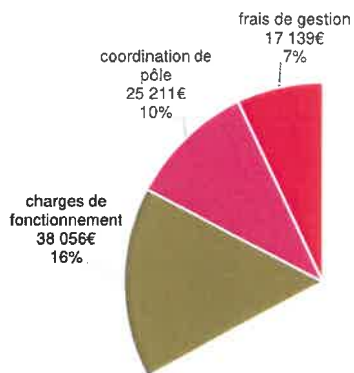


Fréquentations

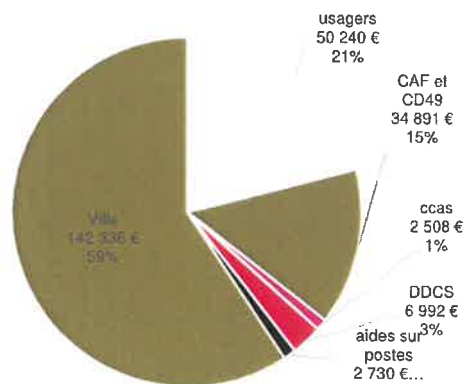


Accueils de Loisirs Maternels

Un coût complet de 244 575€
(soit 6.29€/heure enfant réelle)



Financé par la ville pour 142 336€
(soit 3.66€ / heure enfant)

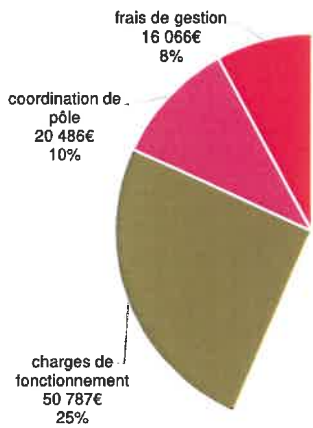


Attention : en 2020, les heures déclarées à la caf sont des heures reconstituées (base 2019 et/ou 2020)

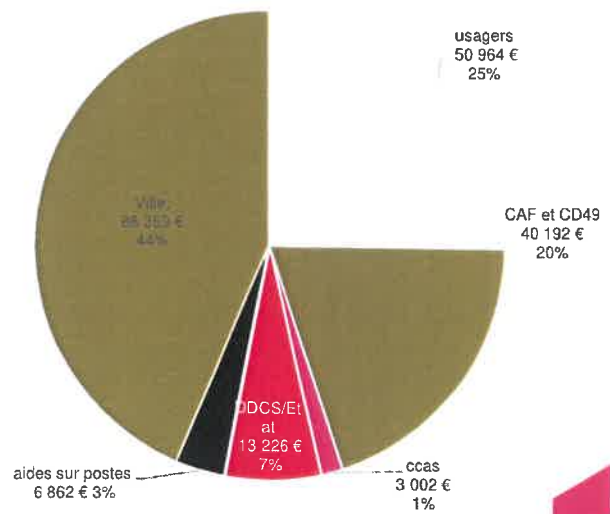
1 animateur pour 8 enfants

Accueil de Loisirs Jean Gueguen

Un coût complet de 200 871€
(5.06€ par heure enfant réelle)



Financé par la ville pour 88 359€
(soit 2.23€ / heure enfant)



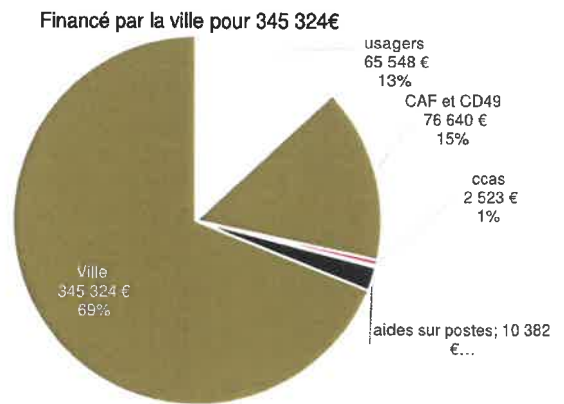
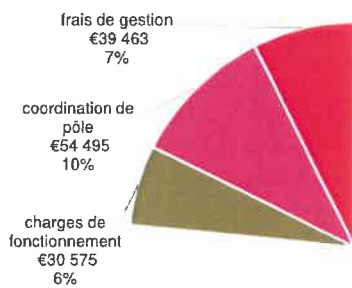
Attention : en 2020, les heures déclarées à la caf sont des heures reconstituées (base 2019 et/ou 2020)

1 animateur pour 12 enfants

APS ET AIC



Un coût complet de 531 073€ (soit par heure 5,34€ en heure réelle)



Attention : en 2020, les heures déclarées à la caf sont des heures reconstituées (base 2019 et/ou 2020)





ALSH Extrascolaire + mercredis

Journées enfants	2017	2018	2019	2020
Mine d'éveil	2 652	2 890	2 585	1962
Maisoncouleurs	1 496	1 600	2 218	2698
Jean Gueguen	5 355	6 144	6 263	4780
	9 503	10634	11 066	9440


Nombre d'enfants différents	2017	2018	2019	2020
Mine d'éveil	216	213	209	162
Maisoncouleurs	170	184	197	209
Jean Gueguen	459	404	492	399
TOTAL	845	801	898	770

43% des enfants scolarisés ont fréquenté au moins une fois un ALSH en 2020, contre 50% en 2019.

Nombre de journées enfants : - 14.7% entre 2019 et 2020

■ 11 mercredis du fait de la fermeture des structures entre le 16 mars et le 16 juin .

■ 8 jours d'ouverture pendant les vacances (70 jours contre 78 jours en 2019) sauf pour l'ALSH Maisoncouleurs, exceptionnellement ouvert en Août 2020. (15 jours contre 5 jours en 2019)



Les animations interclasses en élémentaire

	2018	2019	2020	Nombre d'enfants moyen concernés depuis janvier 2018	Nombre d'enfants moyen concernés depuis janvier 2019	Nombre d'enfants moyen concernés depuis janvier 2020
Ecole R Daguerre	2 156	1 971	4 477	30	35	28
Ecole Dufour	6 761	7 130	9 709	64	80	75
Ecole P fort	2 536	2 670	5 715	34	39	36
Ecole Maraichère	5 488	4 220	8 204	82	60	65
Ecole A Césaire	6 422	7 145	10 862	61	90	84
Ecole F Arthaud			1 731			
TOTAL	23 363	23 137	40 699			

Entre sept et déc, on constate une baisse du nombre moyen d'enfants inscrits au restaurant scolaire par rapport à l'année 2019.

- ✓ 20 enfants de moins dans les écoles A Césaire et Dufour.
- ✓ Stable dans les autres écoles



Les accueils périscolaires (en heures enfant)

	2017	2018	2019	2020
Daguerre	7 940	7 595	6 253	4 247
Maisoncouleurs	4 738	6 813	7 770	6 238
Jean Jaurès	1 452	1 640	1 069	0
Maraichère	13 246	14 221	15 157	9 774
Mine d'Eveil	23 877	22 410	22 455	13 473
Aimé Césaire	17219	18 397	18 144	9 498
Montrieux	12430	13 195	11 819	6 206
Florence Arthaud				1 765
TOTAL	80 902	84 270	82 667	51 200

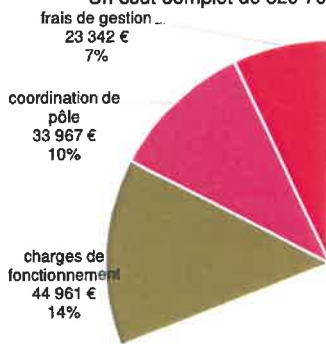
-38% : Baisse du nombre d'heures enfants accueillis suite à la fermeture des écoles entre le 16 mars et le 11 mai. A compter du 11 mai, la reprise a été très partielle.



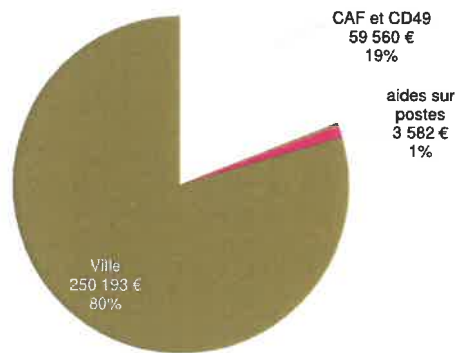
TAP



Un coût complet de 329 761€, soit 4,88€ par heure réelle



Financé par la ville pour 250 193€



1 animateur pour 14 enfants (-6 ans)
1 animateur pour 18 enfants (+6 ans)

Attention : en 2020, les heures déclarées à la caf sont des heures reconstituées (base 2019 et/ou 2020)



Les temps d'activités périscolaires

Heures	2017	2018	2019	2020
Daguerre	11 517	10 938	10 992	7 481
Maisoncouleurs	20 901	22 588	23 950	14 764
Jean Jaurès	2 996	2 871	2 157	0
Maralchère	22 250	21 588	21 812	13 761
Mine d'Eveil	24 037	23 932	23 679	13 903
Aimé Césaire	23 549	28 107	26 546	15 558
F Arthaud				2 120
TOTAL	105 250	110 024	109 136	67 587

1134 enfants inscrits en TAP

Nombre d'enfants	2017	2018	2019	2020*
Daguerre	123	111	140	155
Maisoncouleurs	228	255	273	297
J Jaurès	36	36		0
Maralchère	226	253	242	276
Mine d'éveil	253	269	283	292
Aimé Césaire	318	353	303	300
F Arthaud				76
Total	1184	1277	1241	1396

* Source : effectifs écoles de sept 2020.

81% des élèves scolarisés bénéficient des TAP (89% en 2019)



ALSH Extrascolaire Ados : le HUB REP'R

HEURES JEUNES	2018	2019	2020
Hors vacances	4 562	3 296	1365
Vacances	9 350	10 536	4908
TOTAL	13 912	13 832	6273

78 jeunes inscrits en 2020 (88 en 2019).

20 % sont issus du quartier prioritaire (ou quartier « vécu »). 35% en 2019

Fréquentation: -28% les mercredis et + 13% les vacances

Focus CLAS : 42 jeunes en 2020 contre 31 en 2019

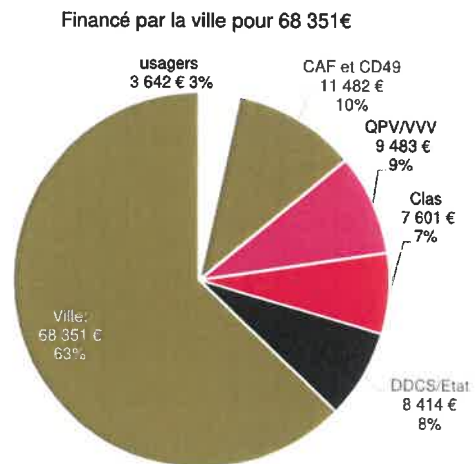
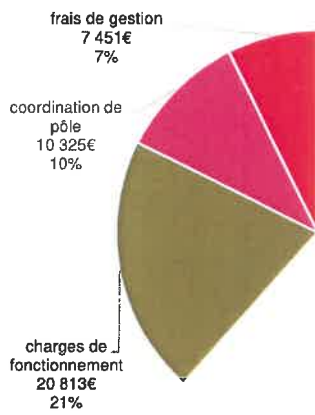
Ateliers au collège : 45 jeunes/midi



Accueil de Loisirs REP'R




Un coût complet de 100 594€



Attention : en 2020, les heures déclarées à la caf sont des heures reconstituées (base 2019 et/ou 2020)





Focus Terminal J :

76 (209 en 2019) **jeunes différents accueillis dans les locaux**

288 (1406 en 2019) **passages**


87% (71% en 2019) **de 16 à 20 ans**

40.3% (52% en 2019) **Grand Bellevue**

14% de **Quantinière** (identique à 2019)

58% (59% en 2018) **de jeunes filles**

774 participations dans les parcours



participations des jeunes de 16-25 ans

Parcours 1: éducatif/insertion

16 participation aux AJV

Parcours 2: Citoyen et engagement 269 participations (permis d'agir CAF et radio TRZ)

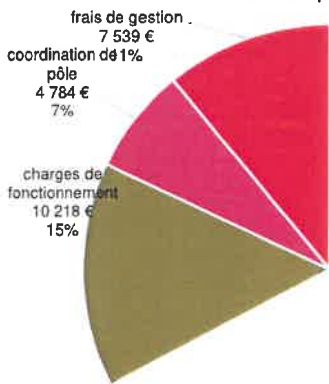
Parcours 3: Médiation et aller vers participations 320 participations en HLM et 169 participations permanences confinements



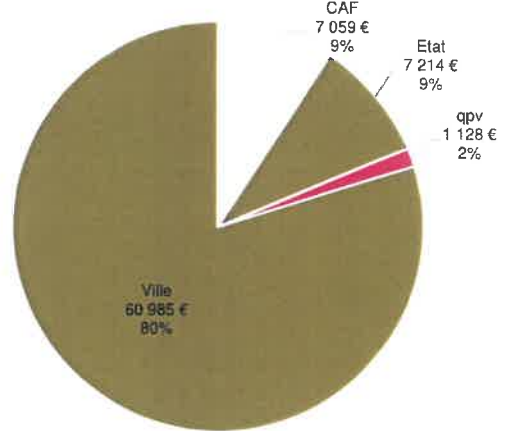
Jeunesse



Un coût complet de 68 720€



Financé par la ville pour 60 985€





Les centres sociaux

Passages d'usagers par mois

	2016	2017	2018	2019	2020 *
Ginette Leroux	618	630	1237	1240	611
Jean Gueguen	498	515	500	591	104
total	1116	1145	1737	1831	715

* Fermeture des structures pour une période de 3 mois





En direction du public:

- **35** départs ANCV soit **138** bénéficiaires
- **117** sorties escapades
- **1763** participations en animation Famille
- **490** appels téléphoniques

Auprès des associations :

- **22** associations contactées par les permanences des vendredis après-midi.

Travail entre les élus, les techniciens et les centres sociaux pour permettre une reprise progressive

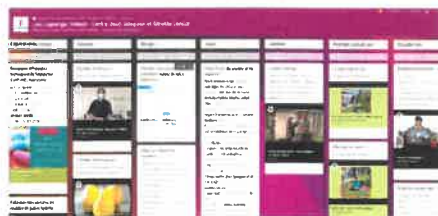




Focus Ginette Leroux

- Développement des permanences téléphoniques pour les personnes vulnérables et en direction des jeunes

Lien padlet : <https://padlet.com/relazepolesocial/centreGetGL>



- Création du padlet
- Accompagnement aux démarches administratives par le numérique
- Distributions de kits d'activités pédagogiques et motricité à destination des familles





Focus Jean Gueguen

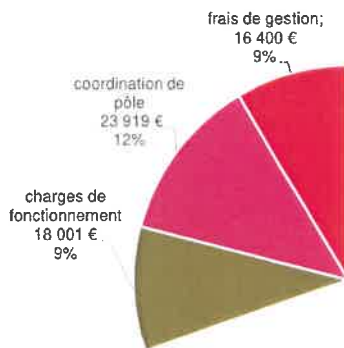
- Maintien des collectifs d'habitants et de leurs participations avec un fonctionnement adapté selon les conditions sanitaires
- Accompagnement des séniors isolés pour les démarches administratives avec l'espace numérique
- Permanences téléphoniques.



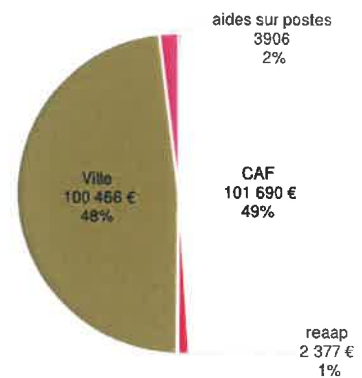
Centre social Jean Gueguen



Un coût complet de 192 123€

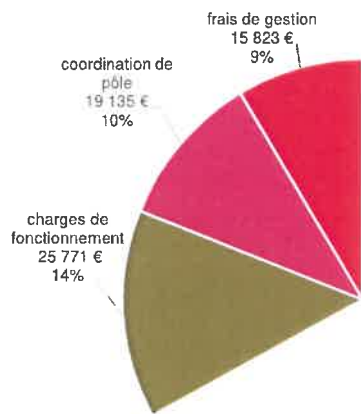


Financé par la ville pour 100 466€

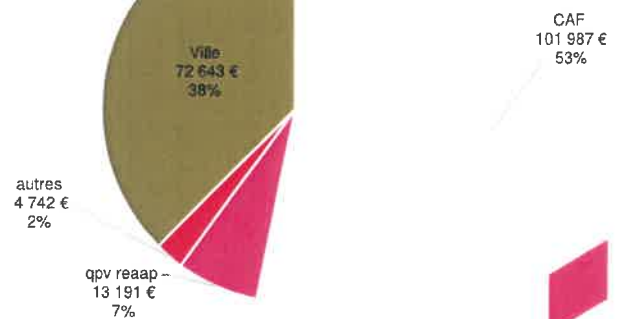


Centre social Ginette Leroux

Un coût complet de 183 889€



Financé par la ville pour 72 643€



PLAN JEUNESSE

BILAN ANNEE SCOLAIRE
(septembre 2020 - juin 2021)



STATISTIQUES GÉNÉRALES

Nombre total de demandes : 49

- dont 21 filles et 28 garçons
- dont 28 dossiers de septembre à décembre 2020 et 21 dossiers de janvier à juin 2021
- dont 19 QPV

Nombre total d'accords : 31

Montant total attribué : 34 800€

REPARTITION PAR DEMANDE D'AIDE

Accès à l'emploi - permis de conduire

- Nombre de demandes 9
- Nombre d'accords 3
- Montant total attribué 1 535€

Bourse aux projets

- Nombre de demandes 10
- Nombre d'accords 9
- Montant total attribué 2 765€

REPARTITION PAR DEMANDE D'AIDE

Etudes et formation

- Nombre de demandes	30
- Nombre d'accords	19
- Montant total attribué	30 500€

Tableau spécifique pour les demandes dans le cadre

« Etudes et formation »

- CAP ou BEP	2
- Bac ou équivalent	5
- Bac +2	9
- Bac +3	6
- Master	8